

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE BALLAIGUES
DU 24 JUIN 2019**

L'appel nominal indique la présence de 27 conseillères et conseillers. Les noms et prénoms des conseillères et conseillers présents figurent sur le livre nominatif des présences tenu par les scrutateurs. Le quorum réglementaire étant atteint, **M. Jean-Luc Leresche**, Président, ouvre la séance à 19h30 en implorant la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour comme suit est adopté :

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai 2019
2. Communications de la Municipalité
3. Communications des représentants aux associations intercommunales
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes 2018
5. Election du bureau 2019 – 2020
6. Propositions individuelles et divers

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mai 2019

Le procès-verbal est accepté avec 4 abstentions, sans avis contraire.

2. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Gilbert Poncet annonce que nous subissons une attaque de Bostryche sur les sapins blancs. Ceci ne va pas améliorer le prix du chablis. Cette attaque est surtout importante au niveau du Triage, entre la route Baulmes-La Russille (la côte du Suchet). L'affaire est à suivre.

M. le Municipal Thomas Maillefer annonce que les travaux de l'entrée Est du village, commenceront mi et fin juillet. Le trafic sera alterné à l'aide de feux. Il n'y aura pas de déviation mais quelques perturbations.

M. le Municipal Christian Nyffenegger remercie le Président pour la convocation de ce soir au chalet des Cernys.

Ensuite, il informe que le premier conseil d'établissement de l'AscoVaBaNo aura lieu le 11 septembre prochain.

En ce qui concerne les comptes de l'ARAS-AJOVAL, les chiffres ne dépassent pas le budget pour l'année 2018 et pour Ballaigues, ceux-ci sont en dessous du budget. En partie, grâce aux subventions qui ont été augmentées et versées. En 2017, une partie du dépassement avait été prise dans les fonds de réserve afin de ne pas dépasser le budget. Les délégués continuent de se battre face aux exigences qui augmentent et de plus en plus de structures différentes pour

notre région et de ce fait, les communes doivent payer davantage. Le budget 2019 sera probablement dépassé en raison d'une nouvelle structure qui sera mise en place.

3. Communications des représentants aux associations intercommunales

Néant.

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes 2018

M. Nathanaël Bourgeois donne lecture du rapport.

« L'année 2018 s'achève avec une marge d'autofinancement de CHF 652'398.- par rapport à une prévision budgétaire de CHF 322'120.-.

Pour mémoire, la marge d'autofinancement indique la capacité de la commune à investir sans avoir recours à l'emprunt. Cette notion est beaucoup plus pertinente que la considération du seul bénéficiaire. Elle correspond à la notion de cash-flow dans les entreprises.

La marge d'autofinancement atteinte en 2018 peut être mise en perspective par rapport aux neuf dernières années :

| | |
|--------------------------|-----------------|
| - Autofinancement 2010 : | CHF - 456'000.- |
| - Autofinancement 2011 : | CHF 1'276'971.- |
| - Autofinancement 2012 : | CHF 1'692'189.- |
| - Autofinancement 2013 : | CHF 1'149'916.- |
| - Autofinancement 2014 : | CHF 1'720'907.- |
| - Autofinancement 2015 : | CHF 474'865.- |
| - Autofinancement 2016 : | CHF 1'457'401.- |
| - Autofinancement 2017 : | CHF 843'513.- |
| - Autofinancement 2018 : | CHF 652'398.- |
| - Moyenne 2010-2018 : | CHF 979'128.- |

La marge d'autofinancement 2018 se situe donc environ 33% en-dessous de la moyenne des dernières années. Remarquons une tendance générale à la baisse.

Écarts principaux par rapport aux comptes 2017

L'examen des comptes par nature, démontre que les principales différences sont à chercher dans les rubriques suivantes :

- **Entretien mobilier, installation** : CHF 70'000.- env. de charges en moins par rapport à 2017.

- **Amortissements** : le résultat final 2018 étant moins bon qu'en 2017, ce poste a passé de CHF 926'338.- à CHF 595'658.- soit env. CHF 330'000.- de charges d'amortissement en moins.

- Notre participation aux charges du Canton et à la péréquation a augmenté de

CHF 3'462'665.- (rubrique 35) à CHF 3'783'040.- soit CHF 300'000.- basé sur les acomptes demandés par le Canton, alors que nous avons eus des retours de péréquation, facture sociale et de dépenses thématiques pour près de CHF 1'100'000.-. Au final, cela donne une baisse de notre participation d'env. CHF 700'000.- à ces diverses charges.

- Du côté des recettes, le montant global d'impôts levés a baissé de CHF 5'359'049.- en 2017 à CHF 4'455'030.- essentiellement à cause des personnes morales pour

CHF 988'000.- environ. A noter, fait réjouissant, que l'impôt sur les personnes physiques rapporte env. CHF 100'000.- de plus qu'en 2017.

- Par ailleurs, dû aux nombreuses constructions, les taxes de raccordement au réseau d'eau et d'épuration ont rapporté CHF 75'000.- de plus qu'en 2017.

Au final, et après les écritures d'amortissement, provision, attribution et recours aux provisions, le résultat 2018 est un excédent de revenu de CHF 74'480.- contre CHF 102'769.- en 2017.

La commission juge ce résultat satisfaisant.

Ainsi, cette année 2018 a été marquée par une baisse importante des impôts sur les personnes morales qui est moins liée à une réalité conjoncturelle générale, qu'à la situation particulière de l'une ou l'autre industrie.

Si l'on tient compte également des incertitudes quant aux réelles entrées fiscales des entreprises suite aux votations cantonale et fédérale sur la réforme de la fiscalité des entreprises, sans compter d'ici quelques années à la fermeture de l'EMS à Ballaigues (impact sur l'impôt frontalier, impôts sur les personnes physiques et impôt sur les successions), la commission rappelle que la prudence doit être de mise dans la planification des investissements.

La commission tient à détailler les points suivants des comptes 2018 :

1. Administration Générale

110.318.2 Nouveau serveur de messagerie acheté.

150.365.0 et 150.365.2 aide et dons aux sociétés locales budgétés trop haut, mais sommes versées correspondent à ce qui a été fait l'année d'avant.

150.439.2 Cette somme de CHF 20.- représente le seul abonnement à la bibliothèque communale qui est pourtant bien achalandée ! Ne faudrait-il pas davantage mettre en avant ce service à la population ?

2. Finances

210.330.1 Montant en constante augmentation. C'est l'ACI qui gère les poursuites et le suivi des cas nécessitant un recouvrement.

210.400.2 Le montant de l'impôt frontalier augmente malgré leur diminution sur le sol communal. La raison est à rechercher dans l'effet péréquatif de cette redistribution compte tenu de la moins bonne année comptable de la Commune.

220.452.0 Si ce compte enregistre l'estimation du retour de péréquation par le Canton, le compte 220.452.2 comprend une estimation de la Commune de Ballaigues concernant l'année en cours.

3. Domaines et Bâtiments

321.318.1 Le prix du bois n'étant pas favorable, moins de coupes ont été réalisées. Forte diminution depuis 2 ans.

322.436.0 Ce compte enregistre notamment les droits de circulations sur les chemins forestiers interdits à la circulation et payés par les propriétaires de chalets pour s'y rendre.

351.380.0 A noter le montant de la provision attribué pour la Croix d'Or de CHF 200'000.- (utilisation de la marge d'autofinancement).

355.315.0 Le changement de locataires a permis de remplacer le plan de cuisson, la cuisinière et le réfrigérateur.

356.427.0 Augmentation des locations à l'ASCOVABANO.

358.332.0 A noter le montant d'amortissement supplémentaire enregistré (utilisation de la marge d'autofinancement).

358.427.1 Davantage d'heures sont louées à ASCOVABANO à cause de l'augmentation de l'utilisation de la salle ainsi que la revalorisation des tarifs.

359.427.0 Fin du bail de la Poste en 2021. Convention passée pour un paiement en une seule fois des loyers futurs moyennant un léger rabais (effet sur l'exercice 2019). L'avantage de cette convention est de pouvoir utiliser les locaux dès maintenant.

4. Travaux

420.318.4 Ce compte enregistre les frais d'étude pour le PGA (le 810.318.3 pour la part eau de ce plan, dans le but de récupérer la TVA) et le compte 420.451.0 la subvention cantonale liée à cet objet.

430.314.1 Le montant correspondant au changement de la porte de garage de ce bâtiment et son équipement en système Salto.

46 Le compte réseau d'égouts et d'épuration n'est pas équilibré. Un recours à la provision de CHF 84'450.- est nécessaire, contre CHF 125'848.30 l'an passé. Sachant qu'au bilan la provision n'est plus que de CHF 247'806.-, la commission demande à la Municipalité de prendre sans tarder cette question en main pour adapter les tarifs et équilibrer le compte, d'autant plus que des investissements très importants sont à faire dans ce domaine.

Un investissement sur une nouvelle STEP de CHF 5'000'000.- conduirait à un amortissement obligatoire de CHF 160'000.- par an. Cet amortissement devra être financé par des recettes. Idéalement, il faudrait arriver d'ici quelques années au moment de la rénovation de la STEP avec une provision aussi haute que possible. Il est donc urgent d'agir sur ce point.

Pour mémoire, l'étude effectuée par le boursier a déjà permis d'établir que nous avons les taxes les moins chères de l'ancien district d'Orbe.

5. Instruction publique et cultes

520.352.3 Augmentation de ce poste à cause de l'augmentation du nombre d'élèves ballaiguis.

6. Police

610.351.0 Le montant correspond à 2 points d'impôts. Le montant dépend donc de la force de notre point d'impôts et celui-ci étant à la baisse, notre participation également. Avec une moindre importance, un coût fixe par habitant majore notre participation.

7. Sécurité sociale

720.436.0 Dans ce compte est enregistré le montant facturé à l'EVAM pour les élèves scolarisés parmi les réfugiés qui étaient à Jura-Rosalp.

8. Services industriels

810.318.3 Cadastration de divers travaux effectués récemment.

810.481.0 Le compte de l'eau n'est pas équilibré. Cette année, un faible prélèvement a été nécessaire soit CHF 539.- contre CHF 51'150.53 l'an passé à la provision pour équilibrer le compte. A noter que la provision n'est plus que CHF 283'407.- et diminue d'année en année. Comme nous avons pu le dire à quelques reprises, à terme une augmentation du prix de l'eau est inéluctable. La situation est toutefois moins urgente que pour les taxes d'égouts et d'épuration, car il n'y a pas d'investissement de grande envergure prévu à ce poste pour les prochaines années.

Comptes de bilan

Au niveau du bilan, la commission constate à l'actif :

- Le bon état des disponibilités à CHF 4'158'722.-
- Le patrimoine administratif augmente compte tenu de l'investissement effectué dans la Croix d'Or.

Quant au passif, la commission constate que :

- La dette est en augmentation à CHF 7'763'400.- (contre 5'895'200.- fin 2017). A noter qu'à court terme, la Commune a pu emprunter à taux négatifs.
- La commission ne revient pas sur les fonds de réserve commentés plus haut.

Parvenue à la fin de son rapport, la Commission des finances constate que si l'année 2018 est légèrement en retrait par rapport à la moyenne de ces dernières années, la situation financière de la Commune n'en est pas moins bonne. Dans son rapport de gestion, la Municipalité relève que l'endettement net (dettes moins disponibilités) n'est que de CHF 2'193'162.- soit un endettement par habitant au 31.12.2018 de CHF 2'040.15.

La commission relève également que globalement, le plan d'investissement présenté en début de législature est bien suivi. Elle en sait gré au Syndic et Municipal des finances Raphaël Darbellay et à toute la Municipalité.

Elle en profite pour remercier et relever l'excellent travail de Marc Michaud, boursier communal.

Enfin, elle réitère à la Municipalité sa demande de prendre à bras-le-corps la question des taxes d'égouts et d'épuration, au plus tard en 2020. »

La discussion est ouverte.

Mme Sonia Guédât Leresche demande un éclaircissement concernant le compte 110.318.6 au sujet de l'augmentation de CHF 2'000.- des assurances.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond que ce compte concerne les assurances ; incendie, accident, RC (et des chantiers), accident mais ne comprend pas les cotisations sociales.

M. Raymond Durussel prend la parole par rapport au compte 321.318.5. Un investissement a été voté pour avoir une réserve de bois déchiqueté. Celle-ci serait la bienvenue au vu du problème actuel. Il demande à quel stade en est le projet de Boiscom.

M. le Municipal Gilbert Poncet répond que celui-ci a effectivement pris un peu de retard. Le CAD d'Obre (Montchoisi) va commencer. De ce fait, les plaquettes seront bientôt nécessaires. L'inauguration officielle est prévue en fin de semaine mais celle qui sera ouverte au public se fera en automne avec une démonstration.

M. le Syndic Raphaël Darbellay donne une précision concernant les assurances. Le personnel est réparti selon les points de budget et de comptes. Les assurances sociales qui vont avec sont aussi réparties. Par exemple, afin de connaître le montant total payé de l'AVS, il suffit d'additionner la part du personnel de chaque chapitre.

En conclusion du présent rapport, la commission demande au Conseil communal :

- d'accepter les comptes 2018 tels que présentés

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité, sans avis contraire, ni abstention.

5. Election du bureau 2019 – 2020

M. le Président rappelle les membres du bureau et passe au vote. Pour information, la secrétaire, le sous-secrétaire ainsi que l'huissier continuent leur fonction pour la suite de la législature.

Résultats des élections

Scrutateurs : MM. David Leresche et Yannick Querry sont élus par acclamation.

Scrutateurs suppléants : Mme Sylvia Erbeau et M. Frédéric Guillaume sont élus par acclamation.

Président : M. Jean-Luc Leresche 25 voix

Obtient des voix : M. Stéphane Rose 2 voix

1er Vice-président : M. Stéphane Rose 25 voix

Obtient une voix : Mme Sonia Guédat 1 voix

Nul 1 voix

2ème Vice-présidente : Mme Sonia Guédat 25 voix

Obtiennent une voix : Mme Sylvia Erbeau 1 voix

M. Pierre-Alain Nyffenegger 1 voix

6. Propositions individuelles et divers

M. Nathanaël Bourgeois prend la parole concernant la circulation sur la route cantonale qui traverse Ballaigues. Il a remarqué que des pointes de vitesses sont réalisées le matin à 5h20 et le soir à 21h20 sur la Grand-Rue. De ce fait, il demande à la Municipalité si elle a déjà eu l'occasion de mettre un radar ou si elle prévoyait de mettre en place un système afin d'éviter ce problème.

M. le Municipal Thomas Maillefer répond qu'il y a régulièrement des contrôles de radar qui se font par la Gendarmerie. Cependant, il y a rarement de gros excès de vitesses. La Municipalité en est consciente mais ne peut malheureusement pas agir.

M. le Syndic Raphaël Darbellay répond à son tour que la Commune a fréquemment des contacts avec la Gendarmerie et le bureau du radar. Seulement, ils n'ont pas assez de personnel. A chaque fois qu'un contrôle est effectué, la Commune reçoit les résultats. Dans le village, aucune dénonciation n'a été constatée, c'est-à-dire entre le chemin du Verger et la Cure. Les excès de vitesses (généralement 2 à 3) sont constatés aux entrées du village.

M. Nathanaël Bourgeois remercie la Municipalité pour sa réponse. Néanmoins, selon lui, un rappel est toujours utile et il insiste sur le fait qu'il serait judicieux de les mettre aux heures précises (5h20 et 21h30).

M. le Syndic Raphaël Darbellay apporte une information. Il est intervenu auprès de certains employeurs du village concernant les passages piétons car il s'est aperçu que certains conducteurs ne s'arrêtaient pas pour laisser passer les piétons.

M. Gérard Leresche demande s'il est opportun de mettre en soumission les travaux forestiers (suite à l'invasion de bostryches) qui vont être faits (chablis) afin de diminuer les coûts.

M. le Municipal Gilbert Poncet répond qu'il s'agit déjà d'entreprises privées qui font le travail. Des interventions seront prévues à certaines places afin d'empêcher que cela se propage. En revanche, à certains endroits, les coûts seront trop élevés. Par conséquent, les arbres ne seront pas exploités.

M. Cédric Leresche informe que des personnes se sont plaintes de la passerelle qui se trouve à la déchetterie car elles n'arrivaient pas à y accéder et ont demandé de l'aide au responsable. Ce dernier répond que ce n'est pas son travail. M. Leresche demande s'il est possible de changer son cahier des charges.

M. le Municipal Jean-François Faivre répond qu'il est déjà intervenu. Il va encore insister en lui disant que ce problème est remonté au Conseil.

M. le Président rappelle aux citoyens les événements qui se dérouleront à Ballaigues : le 1^{er} août ainsi que la Fête au village qui aura lieu du 16 au 17 août.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance sans contre-appel, à 20h30.

La prochaine séance du Conseil est fixée **au lundi 2 septembre 2019** à 20h15, au Centre villageois.

Étaient absents et excusés : Mmes et MM. Cécilia Wyden, Christine Jaccard, Eric Guillaume, Joël Guillaume, Jimmy Leresche, Pierre-Luc Maillefer, Samuel Maillefer et Frédéric Santschi.

Ballaigues, le 27 juin 2019.

Le Président :

Jean-Luc Leresche

La Secrétaire :

Rachel Loeffler